# « Réforme des retraites : les conseillers du prince sont déçus »

lemonde.fr/idees/article/2019/12/16/retraites-les-conseillers-du-prince-sont-decus_6022994_3232.html

**Tribune.** Dans l'Antiquité, certains philosophes ambitionnaient le rôle de conseiller du prince. Depuis quelques décennies, capitalisme oblige, ce rôle est dévolu aux économistes. Ainsi, quatre économistes *mainstream* parmi les plus reconnus, qui avaient participé à la rédaction du programme du candidat Macron, ont publié dans *Le Monde* du 11 décembre une une tribune dans laquelle ils se désolent de ne pas avoir été écoutés par le gouvernement. Ils se plaignent que la mise en place d'un régime unique par points ne se fasse pas dans sa pleine pureté « systémique ».

Lire aussi Réforme des retraites : l'alerte des économistes proches de Macron

Ils pointent très justement la contradiction dans laquelle se noie le gouvernement : *« Si la réforme est injuste ou anxiogène, les délais (pour l'appliquer) ne résoudront rien. Si comme nous le pensons, elle est socialement juste et économiquement efficace, pourquoi la retarder ? »* C'est le bon sens même. Mais cette réforme est-elle socialement juste et économiquement efficace ? C'est toute la question…

Pour nos quatre économistes, *« le principe qui la fonde* – "*à cotisations égales, retraite égale*" – *traduit l'équité des règles d'acquisition des droits contributifs ».* Derrière ce vocabulaire se cache une conception de la retraite qui veut en faire une assurance individuelle, où chacun cotise pour sa propre pension. Il s'agit in fine, de rapprocher le plus possible celle-ci de la somme (actualisée) de ses cotisations.

Ainsi, dans un régime par points, le calcul de la pension, au-delà même des manipulations sur la valeur du point, est basé sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les meilleures années, comme actuellement dans le cas du régime général de la Sécurité sociale, ou sur le salaire des six derniers mois (sans les primes) dans la Fonction publique. Cette conception trouve son plein aboutissement dans un régime dit à comptes notionnels, qui intègre en plus l'espérance de vie moyenne de manière à ce que la somme des pensions reçues par une personne pendant sa retraite corresponde le plus possible à la somme des cotisations versées au cours de sa vie active.

Lire aussi Réforme des retraites : la semaine où Edouard Philippe a pris la main

Dans cette logique, quelle que soit la carrière d'un salarié, les interruptions dues aux périodes de chômage ou de prise en charge des enfants, ses conditions de travail, etc., les règles sont les mêmes pour toutes et tous. L'équité selon cette définition consiste donc à traiter de la même façon des individus placés dans des situations professionnelles inégales. Elle a donc pour effet pratique d'amplifier les inégalités de retraite.